



Commission du transport en commun

Procès-verbal 2

Le mercredi 20 février 2019

salle Champlain, 110, Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par la Commission.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par la Commission.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 27 février 2019 dans le Rapport No 1 de la Commission du transport en commun.*

Présents:

Président : A. Hubley

Vice Président : J. Cloutier

Conseillers : R. Brockington, G. Gower, J. Sudds,
T. Kavanagh, C. McKenney et T. Tierney

Membre Publiques : A. Carricato, M. Olsen, L. Williams,
et S. Wright-Gilbert

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Les déclarations d'intérêt se trouvent aux points à l'ordre du jour suivants : point 1 – « Transit Commission – Terms of Reference » (Mandat de la Commission du transport en commun) et point 3 – « 2019 Draft Operating and Capital Budget – Transit Commission » (Budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 – Commission du transport en commun).

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès verbal 31, de la réunion de la Commission du transport en commun du mercredi 19 septembre 2018, et le procès verbal 1, de la réunion extraordinaire de la Commission du mercredi 6 février 2019, ont été adoptés.

COMMUNICATIONS

Réponse aux demande de renseignement

- OCC 18-18 - TARIFS DE TRANSPORT EN COMMUN DE 2019

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

SERVICES LÉGISLATIFS

1. MANDAT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2019-CCS-GEN-0028

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil d'approuver le mandat de la Commission, comme il est expliqué dans le présent rapport et joint au Document 1.

QUESTION DE PRIVILÈGE

La commissaire Theresa Kavanagh soulève une question de privilège, puisque l'intervenant qui représente la Fédération des associations civiques est son époux. Elle dit avoir communiqué avec le commissaire à l'intégrité sur cette question, et il n'y aurait aucun conflit d'intérêts.

La commissaire Kavanagh présente la motion suivante à la Commission :

MOTION N^o TTC 02/01

Motion de Commissaire T. Kavanagh :

ATTENDU QUE lors des dernières élections municipales, de nombreux résidents ont exprimé leurs inquiétudes quant aux activités d'OC Transpo, en particulier à propos des changements prévus aux circuits et aux horaires d'autobus en vue de la mise en service de la Ligne de la Confédération du train léger;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est responsable de l'exploitation d'OC Transpo, le fournisseur de services de transport en commun publics de la ville, dont le budget en 2018 était financé par les contribuables à hauteur de 285 millions de dollars;

ATTENDU QUE la présentation de rapports réguliers sur les activités d'OC Transpo à la Commission donne au public l'occasion de fournir de la rétroaction à ce sujet;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

- A.** que l'on demande à OC Transpo de fournir à la Commission du transport en commun les horaires d'automne, d'hiver et d'été du réseau de transport en commun pour qu'elle les examine et les approuve, en vue de les soumettre à l'approbation du Conseil municipal;
- B.** qu'OC Transpo fournisse à la Commission du transport en commun un calendrier de production de comptes rendus et de rapports de

rendement réguliers (p. ex. trimestriels) sur ses activités et celles de Para Transpo.

Le président Allan Hubley demande un avis juridique pour savoir si la motion est recevable. Selon M. Tim Marc, conseiller juridique principal au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, la question soumise à la Commission porte sur le mandat de cette dernière, et donc sur son champ de compétence. Il fait remarquer que les deux dispositions ci-dessus ne portent pas sur le champ de compétence, mais plutôt sur les mesures que doit prendre le personnel pour faire approuver les horaires de transport en commun et présenter des rapports de rendement et de responsabilité à la Commission. Par conséquent, elles seraient irrecevables.

En ce qui a trait à la première disposition (disposition A), M. Marc note que la question a été soumise au directeur général des Transports, suivant l'adoption du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* par le Conseil, par l'intermédiaire de l'approbation de son rapport de gouvernance, en décembre 2018. Il s'agirait donc du réexamen d'une question sur laquelle le Conseil s'est déjà prononcé; pour procéder à l'examen de la disposition A, il faudrait donc obtenir le vote des trois quarts des membres de la Commission, et de tous les membres du Conseil présents et votants. En ce qui concerne la production de rapports de responsabilité (disposition B), M. Marc indique que même si la disposition est irrecevable pour le moment, la question pourrait être présentée ultérieurement à la Commission par voie d'un avis de motion ou par l'ajout d'un point à l'ordre du jour par la commissaire. La commissaire Kavanagh choisit de soumettre la question à la Commission à sa prochaine réunion, par voie d'un avis de motion.

La Commission reçoit ensuite M. Alex Cullen*, vice-président de la Fédération des associations civiques d'Ottawa (FAC), qui fait valoir le caractère inadéquat de la structure de gouvernance régissant la reddition de comptes par la Commission au Conseil municipal sur son budget, ses barèmes de tarifs et son mandat de négociation des relations de travail, et soutient que les conseillers municipaux devraient aussi assumer la responsabilité des activités d'OC Transpo. * Une copie de l'intervention de M. Cullen (signée par la présidente de la FAC, M^{me} Sheila Perry) est conservée au greffe municipal.

M. John Manconi, directeur général des Transports, répond aux questions des commissaires sur les initiatives d'étalonnage et les raisons pour lesquelles les décisions opérationnelles sont déléguées au bureau du directeur général.

Au terme des délibérations, la recommandation du rapport est présentée à la Commission et ADOPTÉE telle quelle.

2. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 8 FÉVRIER 2019

ACS2019-CCS-TRA-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

SERVICES FINANCIERS

3. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2019-CCS-TRA-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que la Commission du transport en commun examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2019, et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 6 mars 2019.

QUESTION DE PRIVILÈGE

La commissaire Theresa Kavanagh soulève une question de privilège, puisque l'intervenant qui représente la Fédération des associations civiques est son époux. Elle dit avoir communiqué avec le commissaire à l'intégrité sur cette question, et il n'y aurait aucun conflit d'intérêts.

Pour commencer, M. John Manconi, directeur général des Transports donne une présentation PowerPoint détaillée dans laquelle il fait un survol de la portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Ville d'Ottawa attribuée à la Commission. Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal.

MM. Pat Scrimgeour, directeur de Systèmes-clients et Planification du transport en commun, Troy Charter, directeur des Opérations du transport en commun et Jim Hopkins, agent en chef de la sécurité, ainsi que M^{me} Jocelyne Bégin, gestionnaire et conseillère spéciale du directeur général (tous de la Direction générale des transports) sont aussi présents pour répondre aux questions, aux côtés de M^{mes} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe aux Finances municipales, Direction générale des services organisationnels et Jennifer Pereira, conseillère juridique au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général.

Sont aussi présents les conseillers D. Deans, L. Dudas, K. Egli, M. Fleury et C. A. Meehan.

Le commissaire Cloutier présente la motion suivante sur le budget provisoire :

MOTION N^o TTC 02/02

Motion de Commissaire J. Cloutier:

IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver le budget préliminaire de

fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Commission du transport en commun, comme suit :

- 1. services de transport en commun, comme suit :**
 - a) frais d'utilisation (p. 4 à 6);**
 - b) besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
- 2. budget d'immobilisations de la Commission du transport en commun (p. 7 et 8, liste des projets aux p. 15 à 37).**

La Commission reçoit ensuite les intervenants suivants, qui donnent leur opinion et leurs suggestions sur la portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Ville d'Ottawa attribuée à la Commission :

- Mme Erin Andrews*
- Dre Anu Bose*
- M. Alex Cullen*, FCA
- Mme Margaret Dunn*, et MM. Asaf Mitta et Alex Cullen, Comité du transport des aînés d'Ottawa (Conseil sur le vieillissement)
- Mme Marcelle Lafontaine*
- M. Stephen St. Denis*
- M. Donald Swartz, Free Transit Ottawa
- Mme Emma Coulter, Healthy Transportation Coalition
- Mme Heather Stecher
- M. John Redins
- Mme Kari Glynes Elliott*
- M. Peter Gaudet

Une communication écrite a également été reçue de M. Ian Mitchell*.

*[* Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Les commissaires posent des questions au personnel à propos de sa présentation, ainsi qu'aux intervenants au sujet des nombreux points qu'ils ont soulevés, dont les suivants : la corrélation entre la hausse des tarifs et la baisse d'achalandage; l'établissement d'une stratégie et de barèmes de tarifs appropriés pour le transport en commun; l'amélioration de la prestation des services, de l'accès à ceux-ci, de l'accessibilité et de l'abordabilité; la possibilité pour les aînés de choisir leur journée de gratuité; l'augmentation des investissements dans le transport en commun pour réduire le coût de réparation des infrastructures; les problèmes récurrents avec Para Transpo et la nécessité d'instaurer un système de réservation en ligne; la logistique des changements de trajets; l'importance pour la Direction générale des transports d'appliquer le principe de l'égalité entre les sexes dans ses décisions; et la nécessité d'accroître la collaboration entre les directions générales pour améliorer la productivité et la prestation des services, et pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'empreinte carbone de la Ville.

Les délibérations de la Commission se concentrent sur les points susmentionnés, et portent entre autres sur la fiabilité de l'infrastructure et des circuits de transports en commun, la satisfaction de la clientèle, la possibilité d'augmenter les recettes par la publicité, les coûts de l'essence, la structure tarifaire pour les parc-o-bus, la bonne planification et budgétisation en fonction des livrables du projet de train léger, l'évaluation des risques, et les répercussions financières pour la Ville en cas de non-prestation des services.

Au terme des discussions, la conseillère Kavanagh présente les motions ci-dessous (motions n^{os} TTC 02/03, TTC 02/04 et TTC 02/05). Le président Hubley demande l'avis de M. Tim Marc, conseiller juridique principal au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général sur la recevabilité de ces motions. Les réponses de M. Marc sont présentées, à des fins pratiques, à la suite de chacune des motions :

MOTION N^o TTC 02/03

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE le mandat de la Commission du transport en commun prévoit notamment parmi ses responsabilités :

Accroître la clientèle du transport en commun (B 4 (1));

ATTENDU QUE l'un des principaux objectifs du Plan directeur des transports de la Ville est de faire passer la répartition modale du transport en commun (pourcentage de tous les déplacements à Ottawa) de 22 % (2011) à 26 % (2031);

ATTENDU QUE depuis 2011, le nombre de déplacements effectués en transport en commun à Ottawa a chuté de 103,5 millions à 97 millions en 2018, malgré la croissance de la population et de l'emploi;

ATTENDU QUE les tarifs d'OC Transpo ont augmenté de plus de 24 % au cours de cette même période, alors que le taux d'inflation a été de 11 % seulement;

IL EST RÉSOLU QUE le personnel d'OC Transpo présente à la Commission un rapport sur les stratégies tarifaires possibles et conformes au Plan directeur des transports de la Ville pour augmenter l'achalandage du transport en commun.

Selon M. Marc, la motion n^o TTC 02/03 devrait être examinée en dehors du processus budgétaire, lorsque la Commission aura réglé la question de la portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Ville d'Ottawa qui lui est attribuée. La commissaire Kavanagh choisit de soumettre la question à la Commission à sa prochaine réunion, par voie d'un avis de motion.

MOTION N^o TTC 02/04

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE le Comité du transport des aînés d'Ottawa (CTAO) a remis à la Commission du transport en commun une proposition concernant le choix de la journée de gratuité du transport en commun pour les personnes âgées;

IL EST RÉSOLU QUE la proposition du CTAO soit transmise au personnel d'OC Transpo qui l'étudiera et rendra compte de ses délibérations à la Commission du transport en commun.

Selon M. Marc, la motion n° TTC 02/04 devrait être examinée en dehors du processus budgétaire. La commissaire Kavanagh choisit de soumettre la question à la Commission à sa prochaine réunion, par voie d'un avis de motion.

MOTION N° TTC 02/05

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès sont réservés aux personnes à faible revenu;

ATTENDU QUE l'augmentation de 2,5 % proposée dans le budget 2019 de la Ville porterait préjudice à ces personnes;

IL EST RÉSOLU QUE les barèmes de tarifs proposés dans le budget 2019 de la Commission du transport en commun soient modifiés de manière à conserver les mêmes tarifs qu'en 2018 pour l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès.

M. Marc estime que la motion n° TTC 02/05 est irrecevable, puisqu'elle ne fait aucunement mention de recettes compensatoires pour couvrir les coûts liés à la demande, conformément aux directives du rapport de gouvernance récemment approuvé. Il indique qu'il serait pertinent de présenter à nouveau la motion, recettes compensatoires ajoutées, à la réunion du 6 mars 2019 du Conseil municipal, qui siégera alors en comité plénier. La commissaire Kavanagh retire la motion, avec l'intention de la présenter à nouveau à ladite réunion du Conseil municipal.

Au terme des délibérations, la recommandation du rapport est présentée à la Commission, et ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion n° TTC 02/02, par un vote de dix voix affirmatives contre deux voix négatives, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES: (10) Commissaires R. Brockington, A. Carricato, G. Gower, M. Olsen, J. Sudds, T. Tierney, L. Williams, S. Wright-Gilbert, J. Cloutier et A. Hubley

VOIX NÉGATIVE: (2) Commissaires C. McKenney et T. Kavanagh

IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Commission du transport en commun, comme suit :

- 1. services de transport en commun, comme suit :**
 - a) frais d'utilisation (p. 4 à 6);**
 - b) besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
- 2. budget d'immobilisations de la Commission du transport en commun (p. 7 et 8, liste des projets aux p. 15 à 37).**

ADOPTÉE, tel que modifiée

POINTS À HUIS CLOS*

PRÉSENTATION ET MISE À JOUR VERBALE

4. CONVENTION COLLECTIVE PRÉLIMINAIRE SIGNÉE AVEC LA SECTION LOCALE 5500 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP 5500) – À HUIS CLOS –DATE DU COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DE L'ENTENTE PAR LE CONSEIL

MOTION N^o TTC 02/06

Motion de Commissaire J. Cloutier:

Que la Commission du transport en commun se réunisse à huis clos, conformément aux alinéas 13(1)(d) et 13(1)(f) du *Règlement de procédure* (n^o 2019-8), qui visent respectivement les questions relatives aux relations de travail et aux négociations avec les employés, et les conseils protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat (y compris les communications nécessaires à cette fin).

Puisque le contenu de l'accord de principe conclu avec le SCFP 5500 est considéré comme étant confidentiel jusqu'à ce que l'accord soit ratifié par le Conseil municipal, il est protégé par les exceptions prévues aux alinéas 13(1)(d) et (f) du *Règlement de procédure* du Conseil.

Le contenu de l'accord de principe sera donc rendu public une fois qu'il aura été ratifié par le Conseil.

ADOPTÉE

La Commission du transport en commun se réunit à huis clos à 13 h 19.

La Commission lève la séance à huis clos à 13 h 33 et reprend sa séance publique.

Le président Hubley lit à voix haute la déclaration suivante :

Pour les personnes qui sont de retour dans la salle de réunion, la Commission du transport en commun a tenu une séance à huis clos durant laquelle M. David White, avocat général adjoint au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, a fait le point verbalement sur l'accord de principe conclu avec la section locale 5500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 5500). M. White a aussi répondu aux questions de la Commission et des membres du Conseil.

Aucun vote n'a eu lieu et aucune motion n'a été adoptée, sauf la motion de procédure présentée pour lever la réunion à huis clos [MOTION N° TTC 02/07].

Comme l'indique la motion visant à procéder à huis clos, puisque le contenu de l'accord de principe conclu avec le SCFP 5500 est considéré comme étant confidentiel jusqu'à ce que l'accord soit ratifié par le Conseil municipal, il est protégé par les exceptions prévues aux alinéas 13(1)d) et f) du *Règlement de procédure* du Conseil.

Le contenu de l'accord de principe sera donc rendu public une fois qu'il aura été ratifié par le Conseil.

Après avoir soulevé et traité la question, la Commission exige qu'elle soit renvoyée au Conseil :

MOTION N° TTC 02/08

Motion de Commissaire J. Cloutier:

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa (la Ville) et la section locale 5500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 5500) se sont engagées à collaborer pour résoudre des questions d'intérêt commun relativement au milieu de travail;

ATTENDU QUE les conventions collectives entre la Ville d'Ottawa et le SCFP 5500 ont pris fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et du SCFP 5500 sont en pourparlers en vue de conclure un renouvellement des conventions collectives qui convient aux deux parties;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et du SCFP 5500 ont conclu des accords de principe le 21 janvier 2019, sous réserve de ratification par les membres du SCFP 5500 et le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du SCFP 5500 ont ratifié les accords de principe;

ATTENDU QUE les accords de principe sont abordables et justes pour les contribuables et les employés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun soumette au Conseil à sa réunion du mercredi 27 février 2019 la motion suivante :

Que le Conseil approuve la ratification des accords de principe conclus avec le SCFP 5500, et que ces accords soient ensuite rendus publics.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTIONS
(POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

CONSEILLÈRE T. KAVANAGH

AVIS DE MOTION

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE lors des dernières élections municipales, de nombreux résidents ont exprimé leurs inquiétudes quant aux activités d'OC Transpo, en particulier à propos des changements prévus aux circuits et aux horaires d'autobus en vue de la mise en service de la Ligne de la Confédération du train léger;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est responsable de l'exploitation d'OC Transpo, le fournisseur de services de transport en commun publics de la ville, dont le budget en 2018 était financé par les contribuables à hauteur de 285 millions de dollars;

ATTENDU QUE la présentation de rapports réguliers sur les activités d'OC Transpo à la Commission donne au public l'occasion de fournir de la rétroaction à ce sujet;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

- A.** que l'on demande à OC Transpo de fournir à la Commission du transport en commun les horaires d'automne, d'hiver et d'été du réseau de transport en commun pour qu'elle les examine et les

approuve, en vue de les soumettre à l'approbation du Conseil municipal;

- B. qu'OC Transpo fournisse à la Commission du transport en commun un calendrier de production de comptes rendus et de rapports de rendement réguliers (p. ex. trimestriels) sur ses activités et celles de Para Transpo.**

(Renvoi à la Commission du transport en commun à sa réunion du mercredi 20 mars 2019.)

AVIS DE MOTION

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE le mandat de la Commission du transport en commun prévoit notamment parmi ses responsabilités :

Accroître la clientèle du transport en commun (B 4 (1));

ATTENDU QUE l'un des principaux objectifs du Plan directeur des transports de la Ville est de faire passer la répartition modale du transport en commun (pourcentage de tous les déplacements à Ottawa) de 22 % (2011) à 26 % (2031);

ATTENDU QUE depuis 2011, le nombre de déplacements effectués en transport en commun à Ottawa a chuté de 103,5 millions à 97 millions en 2018, malgré la croissance de la population et de l'emploi;

ATTENDU QUE les tarifs d'OC Transpo ont augmenté de plus de 24 % au cours de cette même période, alors que le taux d'inflation a été de 11 % seulement;

IL EST RÉSOLU QUE le personnel d'OC Transpo présente à la Commission un rapport sur les stratégies tarifaires possibles et conformes au Plan directeur des transports de la Ville pour augmenter l'achalandage du transport en commun.

(Renvoi à la Commission du transport en commun à sa réunion du mercredi 20 mars 2019.)

AVIS DE MOTION

Motion de Commissaire T. Kavanagh:

ATTENDU QUE le Comité du transport des aînés d'Ottawa (CTAO) a remis à la Commission du transport en commun une proposition concernant le choix de la journée de gratuité du transport en commun pour les personnes âgées;

IL EST RÉSOLU QUE la proposition du CTAO soit transmise au personnel d'OC Transpo qui l'étudiera et rendra compte de ses délibérations à la Commission du transport en commun.

(Renvoi à la Commission du transport en commun à sa réunion du mercredi 20 mars 2019.)

AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès sont réservés aux personnes à faible revenu;

ATTENDU QUE l'augmentation de 2,5 % proposée dans le budget 2019 de la Ville porterait préjudice à ces personnes;

IL EST RÉSOLU QUE les barèmes de tarifs proposés dans le budget 2019 de la Commission du transport en commun soient modifiés de manière à conserver les mêmes tarifs qu'en 2018 pour l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès.

(Renvoi au Conseil municipal à sa réunion du mercredi 6 mars 2019, à laquelle il siègera en comité plénier.)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

TTC 01-19

ÉTENDRE LE LAISSEZ-PASSER FAMILIAL – FAISABILITÉ

(Commissaire R. Brockington)

Nous demandons au personnel de décrire la faisabilité d'étendre le laissez-passer familial pour inclure les congés de mars et du temps des Fêtes, ainsi que les mois de juillet et août.

TTC 02-19

OC TRANSPO – SITUATIONS MÉTÉOROLOGIQUES D'URGENCE

(Commissaire G. Gower)

Quelles sont les politiques et les procédures, officielles ou non, mises en place par OC Transpo pour répondre aux situations météorologiques d'urgence (p. ex., froid extrême, chaleur extrême, chutes de neige importantes)?

TTC 03-19

PROJET PILOTE D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES ZÉRO ÉMISSION

(Commissaire C. McKenney)

Puisque la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et que les autobus diesel d'OC Transpo émettent la majorité des gaz à effet de serre de la Ville, quelles seraient les retombées environnementales et financières d'un projet pilote visant à intégrer des autobus électriques zéro émission au parc d'autobus en 2020?

LEVÉE DE LA SÉANCE

La réunion s'est levée à 13 h 38.

Coordonnateur de la Commission

Président